

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2023

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1250

présenté par

Mme Reid Arbelot, Mme Lebon, M. Castor, M. Maillot, M. Tellier, M. William, Mme Bourouaha, M. Wulfranc, M. Sansu, M. Peu, M. Monnet, M. Rimane, M. Nadeau, M. Roussel, Mme K/Bidi, Mme Faucillon, M. Lecoq, M. Jumel, M. Le Gayic, M. Chailloux, M. Dharréville et M. Chassaigne

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

À l'alinéa 90, après le mot :

« insuffisante »

insérer les mots :

« et dans les territoires souffrant d'un manque d'attractivité marqué : »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Diverses dispositions de ce rapport sont envisagées comme des « carottes » tendues au personnel judiciaire de l'hexagone afin de les inciter à muter en outre-mer. Or, en parallèle de ce mouvement de recrutement de personnel de l'hexagone, les candidats ultramarins à ces postes peinent à se voir recruter ou se voient obligés d'aller exercer dans l'hexagone. Ce paradoxe nuit au bon fonctionnement du système judiciaire en outre-mer.